

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 29
Membres représentés : 3
Membres absents : 3
Membres votants : 32

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril 2023 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 31 mars 2023 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, Mme Khady FOFANA, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANCOIS, Mme Fatima AAZIZ, M. Kyran GURUNG, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Mirtha HENRIOL, M. Larbi OUHAMMOU, M. Mohamed AMAGHAR, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseillers municipaux délégués.

M. Gaoussou KEITA, Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, Mme Joanna MOHAMED, Mme Rolande CHAVANNE, Mme Mariam KANTE, M. Jérémie LAGARDE, M. Erick PELEAU, M. Abdélaziz BENTAJ, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, adjoint au Maire, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
Mme Fatma SERIR, conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK,
M. Christophe DOUAY, conseiller municipal, donne pouvoir à M. Erick PELEAU

ABSENTS :

Mme Yaël LEVY, Conseillère municipale,
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal,
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE conseiller municipal délégué, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Approbation du dispositif de Service Civique et autorisation de demande d'agrément

MONSIEUR HADDOUCHE EXPOSE AU CONSEIL

Que le dispositif de Service civique propose à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager de manière volontaire pour une durée de 6 à 12 mois sur des missions d'intérêt général,

Que cet engagement donne lieu à une indemnité et une couverture sociale qui est prise en charge par l'Etat de 489,59€. Pour l'essentiel, il s'agira d'un engagement de 24h hebdomadaire. Cette indemnité pourra être versée à la ville par l'Etat puis aux jeunes par la ville,

Qu'il donne lieu également à un versement par la Ville d'une prestation de subsistance pour les frais de repas et de transports de 111,35 € par mois aux jeunes en Service Civique,

Que les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- S'engager en faveur du bien commun à travers des missions d'une durée de 6 à 12 mois à caractère civique d'intérêt général. Il ne s'agit pas d'un emploi
- Renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale
- Moderniser, redynamiser, rendre attractive la valeur civique
- Faciliter/ Favoriser/Valoriser l'engagement des jeunes

Que visant l'émergence d'une génération engagée, cette nouvelle action doit permettre de consacrer du temps à des missions utiles pour la société,

Que le jeune pourra, quant à lui, acquérir de nouvelles compétences professionnelles,

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instituant le service civique volontaire,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Considérant la création en mars 2010 d'une coordination 16/25 ans dont l'enjeu est de favoriser l'indépendance sociale de cette tranche d'âge en leur permettant d'acquérir une autonomie réelle notamment par un suivi individualisé et une orientation plus adaptée en fonction de leurs problématiques,

Considérant que ces objectifs peuvent se traduire dans le cadre du dispositif du Service civique mis en place par l'Etat afin de valoriser l'engagement de jeunes volontaires,

Considérant la volonté de la ville d'accueillir, au sein des différents services, des jeunes volontaires au titre du service civique, en leur offrant la possibilité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité au profit d'une mission d'intérêt général,

Où l'exposé de Monsieur HADDOUCHE,

Et après en avoir délibéré.

APPROUVE

Le dispositif du Service civique permettant à la Collectivité d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans en service civique volontaire, sur des missions d'intérêt général de 6 à 12 mois, en leur assurant un tutorat, une formation civique et citoyenne et un accompagnement à une réflexion sur leur projet de vie.

AUTORISE

1°) - Monsieur le Maire de déposer le dossier d'agrément pour une durée de 3 ans auprès de l'Agence du Service Civique, et à signer tous les documents y afférents.

2°) - Monsieur le Maire, de signer les contrats d'engagement à intervenir avec les jeunes en Service Civique, pour une durée de 6 à 12 mois sur la base hebdomadaire de 24 heures.

DIT

Que les dépenses seront inscrites au budget de la Commune.

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.télérecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.


Pascal PELAIN
Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Île-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris